

Date : **15 septembre 1998**  
Référence : ZRN 963

A l'attention

- de toutes les banques et de tous les négociants en valeurs mobilières
- de tous les organes de révision bancaire et boursière
- de toutes les directions de fonds
- de la Banque nationale suisse
- du Département fédéral des finances
- de l'Association suisse des banquiers
- de l'Association suisse des fonds de placement
- de la Chambre fiduciaire

## Communication CFB N° 6 (1998) du 15 septembre 1998

Mesdames et Messieurs,

Veillez trouver ci-joint la Communication CFB N° 6 du **15 septembre 1998** concernant :

1. *Questions d'interprétation des DEC-CFB (directives de la commission fédérale des banques sur les dispositions régissant l'établissement des comptes) du 14 décembre 1994 avec modifications des 14 novembre 1996 et 22 octobre 1997 (état au 31 août 1998)*

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat de la  
**COMMISSION FEDERALE DES BANQUES**

Daniel Zuberbühler  
Directeur

Max Nydegger  
Chef des services centraux

Annexe

- Questions d'interprétation des DEC-CFB (directives de la commission fédérale des banques) du 14 décembre 1994 avec modifications des 14 novembre 1996 et 22 octobre 1997 (état au 31 août 1998)